



**N°137**

**CIRCULAIRE CAOUTCHOUC** *Le 11 mars 2016*

**« ECRASONS LA GRILLE !!! »**

Et non, ce n'est pas le nouveau titre d'un chanteur à succès mais bien la réalité de ce qui vient de se passer dans la Branche du Caoutchouc.

Lors de la réunion de concertation de janvier 2016, le SNCP et UCAPLAST (les deux syndicats patronaux formant la chambre patronale), avaient déclaré leur volonté pour 2017 de modifier la méthode de calcul prévue à l'article 15 de la CCNC, plus d'actualité selon eux, et pour se faire, il fallait que cette année 2016 soit une courroie de transmission.

Donc, pour cette année, nous pensions que la Chambre Patronale avait une réelle volonté de promouvoir les salaires minima de la branche, en revenant provisoirement à la « bonne vieille » méthode de calcul pratiquée dans la branche depuis bon nombre d'années (après l'avoir volontairement abandonnée l'année précédente, ce qui a eu pour effet de voir l'accord de 2015 frappé d'opposition).

Depuis près de 10 ans, **FORCE OUVRIERE** n'a cessé de vouloir faire de cette grille des salaires, une droite du coefficient 130 au 880 avec des écarts significatifs entre chaque coefficient en modifiant progressivement le point de raccordement qui permet de mieux hiérarchiser cette grille.

La proposition **FORCE OUVRIERE**, afin « d'aérer » cette grille en donnant plus d'écarts entre chaque coefficient était :

- Un coefficient 130 à 1467 €
- Une valeur de point à 6.30 €
- Et surtout un point de raccordement au coefficient 270 à 1701 €

Notre engagement pour négocier cette grille salariale de branche, reprenant la méthode de calcul, fut de courte durée à la lecture du projet d'accord de la chambre patronale qui proposait :

- Un coefficient 130 à 1481 €
- Une valeur de point à 6.20 €
- Et un point de raccordement au coefficient 255 à 1581 €

Il ne faut pas être agrégé de mathématiques pour constater que l'écart entre 11 coefficients (du 130 au 255) n'est que de 100 € !!

Quel est l'intérêt pour un salarié d'accepter de prendre des responsabilités pour une augmentation de salaire aussi mesquine ?

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*

Pour **FORCE OUVRIERE**, cette proposition n'est pas acceptable car au lieu d'augmenter les écarts entre les coefficients, celle-ci les écrase.

Nous ne serons donc pas signataire de l'accord salaires 2016.

Toutefois, nous avons annoncé à la Chambre Patronale, que nous ne ferions pas valoir notre droit d'opposition puisque ce projet d'accord réinstaura une méthode de calcul.

A ce jour, seule la CFDT, véritable « suppo » des directions voire même du gouvernement (il suffit de se référer à ce qui se passe actuellement au niveau national avec le projet de loi travail), a décidé d'apposer sa paraphe sur ce projet d'accord.

Les autres Organisations Syndicales, CGT, CFE/CGC et SUD/SOLIDAIRES sont comme FO, non signataires.

Quant à la CFTC, la spécialiste « du nenni », « du comme eux », « du ni pour ni contre » n'a pas donné sa position sur son éventuelle signature de cet accord salaires 2016.

Pour essayer de trouver une nouvelle méthode de calcul pour 2017, la Chambre Patronale nous a donné rendez-vous le 12 octobre de cette année. Espérons qu'enfin, une méthode de calcul permettant de mieux hiérarchiser cette grille salariale puisse voir le jour.

Proposition SNCP		
Coefficients	Salaires	Ecart
130	1 481,00 €	
140	1 489,00 €	8,00 €
150	1 497,00 €	8,00 €
160	1 505,00 €	8,00 €
170	1 513,00 €	8,00 €
180	1 521,00 €	8,00 €
190	1 529,00 €	8,00 €
215	1 549,00 €	20,00 €
225	1 557,00 €	8,00 €
240	1 569,00 €	12,00 €
255	1 581,00 €	12,00 €
270	1 674,00 €	93,00 €
285	1 767,00 €	93,00 €
305	1 891,00 €	124,00 €
335	2 077,00 €	186,00 €
370	2 294,00 €	217,00 €
420	2 604,00 €	310,00 €
480	2 976,00 €	372,00 €
560	3 472,00 €	496,00 €
660	4 092,00 €	620,00 €
770	4 774,00 €	682,00 €
880	5 456,00 €	682,00 €

Proposition FO		
Coefficients	Salaires	Ecart
130	1 467,00 €	
140	1 483,70 €	16,70 €
150	1 500,40 €	16,70 €
160	1 517,10 €	16,70 €
170	1 533,80 €	16,70 €
180	1 550,50 €	16,70 €
190	1 567,20 €	16,70 €
215	1 608,95 €	41,75 €
225	1 625,65 €	16,70 €
240	1 650,70 €	25,05 €
255	1 675,75 €	25,05 €
270	1 701,00 €	25,25 €
285	1 795,50 €	94,50 €
305	1 921,50 €	126,00 €
335	2 110,50 €	189,00 €
370	2 331,00 €	220,50 €
420	2 646,00 €	315,00 €
480	3 024,00 €	378,00 €
560	3 528,00 €	504,00 €
660	4 158,00 €	630,00 €
770	4 851,00 €	693,00 €
880	5 544,00 €	693,00 €

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - http://www.fedechimie-cgtfo.com*